



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rouen, le 23 septembre 2019

à

Destinataires in fine

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DES ACADÉMIES DE CAEN ET ROUEN
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Information publiée sur le portail métier

Rectorat **Objet : Sélection annuelle des administrateurs civils recrutés par la voie du « tour extérieur », session 2020**

Division de l'Encadrement et
des Personnels Administratifs,
Techniques, Sociaux et de
Santé

Référence : Décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils

China KHELALI
Téléphone
02 32 08 91 54

PJ :

- Rappel du calendrier et des conditions de candidature
- Demande d'inscription à la formation et descriptif du cursus de formation

Division des Personnels
Enseignants
Mario DEMAZIERES
Téléphone
02 32 08 94 70

Cette note a pour objet de vous informer des modalités de candidature pour l'accès au corps des administrateurs civils par la voie du tour extérieur.

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré
public (DIPE - DSDEN 76)
Bertrand FOUGERE
Téléphone
02 32 08 99 47

Les administrateurs civils constituent un corps unique à vocation interministérielle relevant du Premier Ministre. Hauts fonctionnaires de l'Etat, ils exercent des fonctions d'expertise, de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques. Ils ont vocation à assurer l'encadrement et la coordination des services en qualité de chef de bureau, sous-directeur, chef de service des administrations centrales de l'Etat ou, en services déconcentrés, secrétaire général d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur général des services.

Division du Personnel (DIPER -
DSDEN 27)
Béatrice MARTHY
Téléphone
02 32 29 64 00

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les fonctions exercées se situent majoritairement au sein des administrations centrales.

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Le niveau très élevé de responsabilité qui leur est confié exige des administrateurs civils des capacités d'analyse, de concision, de réactivité, d'efficacité et d'excellentes aptitudes relationnelles.

Inscription à la formation :

Le nombre de places disponibles pour cette préparation étant limité, l'accès à cette formation sera soumis à un examen de dossier par un comité d'admission placé auprès de la Secrétaire générale des ministères conjoints.

Le comité d'admission à la formation se réunira au moins 15 jours avant le début de la formation.

La date limite de dépôt est fixée au 27 septembre 2019.

Le candidat à la formation devra transmettre une lettre de motivation rédigée à l'attention de madame la secrétaire générale du MENJ et du MESRI et visée par sa hiérarchie, un curriculum vitae et la notice d'information ci-jointe dûment complétée et signée mentionnant l'avis des supérieurs hiérarchiques (N+1 et N+2).

L'ensemble des pièces devra être adressé aux ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – bureau de la formation SAAM A3 – 61-65 rue Dutot 75015 Paris ou par mail à l'adresse suivante : formation.ac@education.gouv.fr, avec copie au service de gestion académique (DEPATSS, DPE, DIPE ou DIPER).

Les candidats pourront, le cas échéant être reçus en entretien. Un engagement tripartite, sous réserve de sélection par le comité d'admission, sera à compléter et transmettre au bureau de la formation SAAM A3 avant le début de la formation.

Conditions et dépôt de candidature :

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires titulaires de l'État de catégorie A ou accueillis en détachement dans un corps de catégorie A et les fonctionnaires et agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale occupant un emploi de catégorie A ou assimilé et qui justifient, au 1^{er} janvier 2020, **de huit ans de services effectifs** dans un corps de catégorie A ou un emploi de catégorie A ou assimilé.

La procédure à suivre, ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature, sont énumérées dans la circulaire ministérielle ci-dessus référencée.

Les agents intéressés qui souhaiteraient obtenir des conseils ou des renseignements avant de candidater sont invités à prendre contact avec le service de l'encadrement (bureau DGRH E2-1).

Le dossier de candidature doit être transmis **au plus tard le 31 janvier 2020 :**

1. Le candidat transmet **l'original** de son dossier **au service gestionnaire du rectorat**, constitué de la liste des pièces qui lui incombe de fournir ainsi que les annexes 1, 2, 3 pré renseignées avec les éléments dont il dispose (nom, prénom, corps, grade, etc.), et des comptes rendus d'entretiens professionnels des 5 dernières années consécutives.
 2. Il fait parvenir, à la même date, par voie électronique et en version pdf à teac-dgrhe@education.gouv.fr, une copie du dossier remis à son service gestionnaire.
Il lui est demandé de préciser le nom et le prénom du gestionnaire qui a réceptionné l'original du dossier.
- Pour les personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé : à la DEPATSS, depatss@ac-rouen.fr
 - Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré : à la DPE, dpe@ac-rouen.fr
 - Pour les enseignants du 1^{er} degré de Seine-Maritime : à la DIPE (DSDEN 76), dip76@ac-rouen.fr
 - Pour les enseignants du 1^{er} degré de l'Eure : à la DIPER (DSDEN 27), diper27@ac-rouen.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
P.E. du Secrétaire Général d'Académie
P.E. des Secrétaires Généraux d'Académie Adjoints
La Cheffe de division
Signé

China KHELALI